

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 9 mars 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°9

CIRCULAIRE N° 0-3159-2012/DEF/DPMM/DFI
portant abrogation de texte.

Du 9 février 2012

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : bureau « *droits financiers individuels* ».

CIRCULAIRE N° 0-3159-2012/DEF/DPMM/DFI portant abrogation de texte.

Du 9 février 2012

NOR D E F B 1 2 5 0 2 2 6 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 1190/M/CMa/1 du 21 octobre 1968 (BOC/M, p. 1077 ; BOEM 309.4.1.)
modifiée.

Référence de publication : BOC N°12 du 9 mars 2012, texte 9.

La circulaire n° 1190/M/CMa/1 du 21 octobre 1968 modifiée, relative aux conditions de transport par voie ferrée du personnel militaire voyageant à titre privé à ses frais est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Olivier LAJOUS.